



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

PROJET PILOTE DANS LE CADRE DU PLAN D'AGRICULTURE DURABLE 2020-2030 : LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS SONT AU RENDEZ-VOUS!

Lévis, le 27 juillet 2021 — En l'espace de quelques jours, ils ont été plus de 750 à s'inscrire à la démarche de consultation visant le développement d'un processus de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

« Après une courte campagne de sollicitation orchestrée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) à laquelle plusieurs partenaires ont contribué à la promotion, nous avons pu combler nos besoins pour nos différents *focus groups* de même que pour le processus de consultation en ligne, expose Brigitte Dumont, consultante au CECPA pour ce projet. Bien que la période estivale soit intense pour ces gestionnaires, ils se sont montrés très mobilisés et participatifs pour donner leur avis afin de bonifier ce programme en devenir ».

Rappelons que le processus de rétribution des pratiques agroenvironnementales est une mesure phare du Plan d'agriculture durable (PAD) annoncé par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au cours de l'automne 2020. L'objectif est de reconnaître les efforts des entreprises agricoles dans l'amélioration continue de leur bilan agroenvironnemental. Les travaux actuellement réalisés par le CECPA ont permis la détermination de principes directeurs et de pratiques spécifiques. Pour ce faire, des chercheurs, des conseillers et d'autres experts dans les domaines de la phytoprotection, de la conservation et santé des sols et en biodiversité ont été mis à profit. C'est maintenant au tour des productrices et des producteurs de participer aux différentes activités de consultation qui sont en cours actuellement et ce, jusqu'à la fin août.

Un programme est attendu au printemps 2022.

« Cette superbe réponse des entreprises agricoles à ce processus de développement des composantes d'un éventuel programme démontre leur intérêt et leur volonté d'engagement à l'égard des enjeux agroenvironnementaux et nous permet de penser qu'elles seront nombreuses à lever la main lorsque qu'il sera le temps d'y adhérer renchérit M. Francis Goulet, directeur général du CECPA. ».

Le CECPA tient à remercier tous les producteurs et productrices qui auront contribué à ce vaste chantier de même qu'aux partenaires qui n'ont pas lésiné sur les efforts de promotion pour faire de cet exercice un succès.

Vous souhaitez en apprendre plus sur cette démarche et l'évolution de ce programme, inscrivez-vous aux [infolettres du CECPA](#) ou consultez notre [site internet](#) sur le sujet.

À propos du CECPA :

Le CECPA est un organisme à but non lucratif créé en 2002 par La Financière agricole du Québec (FADQ), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Depuis sa création, l'organisation a tout mis en œuvre pour offrir un service de qualité établissant ainsi sa notoriété. Le CECPA a su accroître la valeur d'usage de ses études en constituant également une source unique d'information servant d'assises aux formateurs, chercheurs, conseillers, fournisseurs de services, intervenants gouvernementaux et aux producteurs dans l'amélioration d'un secteur économique important. Les travaux effectués par le CECPA comportent la pertinence, le détail et la représentativité recherchés par ses utilisateurs dans l'atteinte de leurs objectifs. Pour ce faire, le CECPA a travaillé de manière transparente dans le développement de méthodologies justes répondant aux exigences les plus élevées.